

**Présents** : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes DUMAS, DURAND et DUVEAU, M. BRUNET

Absents : Mme CHACON, MM. GAUTHIER et GUILLON

Ouverture de la séance : 18h50

## Lecture et approbation de la réunion du 18 septembre 2019

### 1-Classement d'une partie de la voie communale sise à la Brosse

Lors des travaux d'enrobage de la VC10 à la Brosse en 2014, une partie de la parcelle C0285 a été goudronnée,

En application de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, l'emprise goudronnée de cette parcelle doit être intégrée au domaine public routier de la commune.

M. le Maire invite donc le Conseil municipal à décider le classement de cette parcelle dans le domaine public routier de la commune. Cette disposition aura deux effets :

- La gestion et l'entretien de cette voie incomberont à la CDC Marche Occitane Val d'Anglin qui possède la compétence voirie,

- La police de la circulation et du stationnement sera exercée par M. le Maire en application de l'article L 2213-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal, accepte la proposition et **classe** la partie goudronnée de la parcelle n° C0825 devenue C1077 dans le domaine public routier de la commune.

### 2- Nouvelle proposition d'achat de la parcelle C0885 en complément de la délibération du 23 mai 2017

M. le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2017 relative à la proposition d'achat dans le cadre d'un agrandissement de la salle communale, d'une partie de la parcelle cadastrée N°C0885 appartenant à M. et Mme BOURGET

Suite au décès de Mme BOURGET, Mme GILLET, sa fille l'a réinterrogé sur sa proposition. Après vérification des parcelles C0885 et C0980, il s'avère que les canalisations d'alimentation en eaux noires et eaux vannes de la station d'épuration sont situées en bordure de la C0885, longent le mur de la salle communale, rejoignent en diagonale la C0980 et traversent la C0885.

En raison de cette servitude, il convient de créer une nouvelle ligne d'évacuation sur la partie de terrain que la commune souhaite acquérir en complément de la proposition du 23 mai 2017.

Le Conseil accepte la proposition et charge M. le Maire de soumettre une offre à Mme GILLET.

### 3-Achat d'un distributeur de jetons pour l'accès à l'aire de camping-car

M. le Maire informe le Conseil que depuis l'ouverture de l'aire de camping-car, plusieurs personnes s'y sont rendues mais n'ont pas pu y séjourner en raison de l'impossibilité d'acheter des jetons .

-Devis de l'entreprise Brenn'Installation :

Distributeur de jetons avec barre de renfort et mise en place : 3132.00 euros TTC

Le Conseil, **accepte** la proposition.

### Travaux de refection de la salle communale

En raison de problèmes de personnel , l'entreprise DUVAL demande un délai

En principe les travaux devraient débiter fin novembre début décembre.

### WIFI 4EU

M. le Maire informe le Conseil que suite à l'obtention du coupon européen de 15000 euros pour l'installation de bornes wifi dans la commune, il souhaiterait faire appel à une entreprise de la région , le Conseil approuve, M le Maire informera l'entreprise Labrux pour lui indiquer la marche à suivre (nécessité d'être agréée par la Commission européenne)

### Implantation d' une antenne 4G aux étangs Céré

Confirmation qu'une antenne 4G sera déployée aux étangs Céré par BOUYGUES Télécom et pour le compte des 4 opérateurs.

### Eclairage public

La Couture et la Forêt: demande faite auprès d' ENEDIS pour le raccordement (beaucoup de retard).

Séance close à 20h45